

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de  
loi ayant pour objet l'amélioration du port de  
Bordeaux* (nommée le 20 janvier 1880).

21 janv.  
MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MONTAIGNAC (AMIRAL DE).
- 2<sup>o</sup> — DUFRESNE.
- 3<sup>o</sup> — DE CARAYON-LATOUR (JOSEPH).
- 4<sup>o</sup> — BRUN (CHARLES).
- 5<sup>o</sup> — CALLEN.
- 6<sup>o</sup> — DUPOUY.
- 7<sup>o</sup> — CUVINOT.
- 8<sup>o</sup> — ISSARTIER.
- 9<sup>o</sup> — VIVENOT.

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'amélioration du port de Bordeaux (nommée le 20 janvier 1880).*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MONTAIGNAC (AMIRAL DE).  
2<sup>o</sup> — DUFRESNE.  
3<sup>o</sup> — DE CARAYON-LATOUR (JOSEPH).  
4<sup>o</sup> — BRUN (CHARLES).  
5<sup>o</sup> — CALLEN.  
6<sup>o</sup> — DUPOUY.  
7<sup>o</sup> — CUVINOT.  
8<sup>o</sup> — ISSARTIER.  
9<sup>o</sup> — VIVENOT.

*Président : M. DUFRESNE.  
Secrétaire : M. VIVENOT.  
Rapporteur : M. DUFRESNE.*

1  
Séance du 21 janvier 1880

La séance est ouverte à deux heures sous la Présidence de M<sup>r</sup> Dupresne le plus âgé des membres présents. M<sup>r</sup> Vivierot le plus jeune des membres présents remplit les fonctions de Secrétaire.

La commission nommée par le Président M<sup>r</sup> Dupresne et Secrétaire M<sup>r</sup> Vivierot  
M<sup>r</sup> Vivierot donne lecture de l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour  
objet l'amélioration du port de Bordeaux.

La commission se déclare en l'honneur favorable au projet de loi déjà adopté  
par la Chambre des députés et désigne pour rapporteur M<sup>r</sup> Dupresne.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du 27 janvier 1880

La séance est ouverte à une heure un quart sous la Présidence de M<sup>r</sup> Dupresne.

Sont présents MM. Dupont, Curivet, amiral de Montaignac, Brieu, de Casagoulaton  
et Vivierot. MM. Gallin et Martin se sont fait excuser.

M<sup>r</sup> Dupresne répète lecture de son rapport qui est approuvé par la commission.

Il demande entendu que l'avis de la commission de finances sera demandé et son avis  
en rapport.

La séance est levée à deux heures moins un quart.

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot